

Conseil Municipal du 15 Avril 2021

L'an deux mil vingt-et-un

Le quinze avril à dix-huit heures :

Le Conseil municipal de la commune de MIREMONT 31190

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

À la Salle Polyvalente de Miremont afin de respecter les distanciations sociales,

Sous la présidence de M.BAURENS Serge, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Avril 2021

Secrétaire de séance : Sonia POBLE

Présents : BAURENS Serge, DIDIER Claude, MONIER Cathy, POBLE Sonia, BOURGOUIN Jeannine, BILLA Thi-Maï, FLORIVAL Guy, COQUILLAT Laurence, FRITZ Sandrine, LAJUX Xavier, CALMEL Thomas, DAGUERRE Olivier, MINATEL Thierry, DIDIER Éric, FEDOU Emmanuelle.

Absents excusés : MEYER Gérald

Absents non excusés :

*Absents ayant donné pouvoir : RAMOS Jean-Louis donne pouvoir à BAURENS Serge
LAHCINI Yasmina donne pouvoir à BOURGOUIN Jeannine
CORET Alexandra donne pouvoir à LAJUX Xavier*

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Sonia POBLE, à l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions.

ORDRE DU JOUR - Session ordinaire

A Délibérations :

- 1- Taux des taxes locales 2021.
- 2- Budget Primitif de la Commune.
- 3- Numérisation des actes d'état civil.

B Questions diverses :

La Séance est ouverte à 18h08.

DELIBERATIONS :

Délibérations :

1. Taux des taxes locales 2021 (25/21)

(01/1504/2021 – Comptabilité - Budget)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes directes locales des années précédentes.

Considérant l'état de notification N°1259 transmis par la Direction des Services Fiscaux et la simulation opérée par cette dernière, Monsieur le Maire propose d'arrêter le taux des taxes directes locales pour l'année 2021 de la façon suivante :

<i>Rappel</i>	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Proposition Taux 2021
Taxe d'Habitation	11.65%	11.65%	11.65%		
Taxe Foncière bâti	14.58%	14.58%	14.58%	36.48%	36.48%
Taxe Foncière non bâti	105.80%	105.80%	105.80%	105.80%	105.80%

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :
Adopte les taux tels que proposés par Monsieur le Maire,
Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces relatives à cette affaire.

Suite à la réforme de l'état, le taux du foncier bâti est augmenté du taux du foncier bâti du Département afin de compenser la perte de la taxe d'habitation.
La taxe communale restant inchangée à 14.58%.

Information :

Le Maire communique aux membres du Conseil municipal, et ce avant le vote du budget de la commune, l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus.

2. Budget Primitif de la Commune (26/21)

(02/1504/2021 – Comptabilité - Budget)

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion et le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2020 ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'actif, le passif et après l'analyse et la synthèse des comptes de la Trésorière Municipale ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de la commune de Miremont dressé par l'ordonnateur, comprenant les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats ;

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du budget primitif de l'exercice 2021, comprenant les créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer, celui des mandats à délivrer et afin de permettre l'émission des bordereaux de titres de recettes et des bordereaux de mandats conformément aux restes à réaliser ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la présentation du Budget Primitif Communal 2021.

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés,
Votants : 18 ; Voix pour : 15 ; Voix contre : 3 (Mr MINATEL, Mr DIDIER Éric, Mme FEDOU);
Abstentions : 0
Adopte le budget primitif communal 2021.

3. Numérisation des actes d'état civil (27/21)

(03/1504/2021 – Conventions financières)

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal de la nécessité de numériser les actes d'état civil, ce qui permettra la sécurisation et la pérennisation des registres, le stockage dans le logiciel de l'état civil de tous les actes et la dématérialisation des actes de l'état civil sous forme de flux.

Ainsi, et sans changer de logiciel, la commune disposera de l'ensemble des actes de l'état civil, entièrement numérisés, facilement accessibles et centralisés. Par ailleurs, une bonne conservation des registres est alors assurée par l'absence de manipulations. Cette numérisation permettra également d'anticiper la future loi demandant aux communes d'envoyer les extraits d'actes de naissance ou de décès, numérisés, pour établir les papiers d'identité ou de répondre aux demandes des notaires et organismes sociaux (COMEDC).

La Société NUMERIZE a proposé un devis de 2681,25 € HT pour l'ensemble de la prestation avec installation sur le logiciel Berger Levrault Etat Civil.

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir autoriser la numérisation des actes d'état civil de la Commune de Miremont avec la Société NUMERIZE.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, 18 voix pour :

- Accepte de sécuriser et numériser les actes d'état civil de la Commune,
- Accepte l'offre présentée par la Société NUMERIZE,
- Dit que cette dépense est prévue au budget 2021,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – Question posée par Mr Eric DIDIER :

Etat annuel récapitulatif des indemnités perçues par les élus.

Informations données avant le vote du budget.

2 – Question posée par Mr Eric DIDIER :

Avancement du dossier Lotissement PRO-LOTIR.

La procédure est toujours en appel à ce jour.

3 – Question posée par Mr Thierry MINATEL :

Installation d'une aire des gens du voyage sur Auterive – ZI Lavigne.

Relève de la Communauté de Communes.

3 – Question posée par Mr Thierry MINATEL :

Installation de l'entreprise MAUREL TRANSPORTS sur Auterive – ZI Lavigne.

Relève de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun conseiller ne demandant la parole, la séance est levée à 18h45.

ONT SIGNE le présent procès-verbal : tous les membres présents.
Fait et clos à MIREMONT, les jours, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.